

CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET TROISIEME CONCOURS  
D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

SESSION 2023

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

La résolution écrite d'un cas pratique à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe territorial peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures  
Coefficient : 4

**CORRIGE**

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Afin de préserver l'anonymat des copies, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur votre copie et votre intercalaire, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro d'inscription, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassées.

**Ce sujet comprend ~~XX~~ pages**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

# **SUJET/CORRIGE**

N.B. :

- **Il conviendra d'arrondir la note finale au point supérieur afin de ne pas générer de moyenne avec décimale.**

En effet, il y a deux épreuves (cas pratique et questionnaire) avec des coefficients différemment. La moyenne d'admissibilité est calculée sur les deux notes avec l'application des coefficients.

Ce qui induit lorsque la notation laisse apparaître des 0.25 ; 0.50 ou 0.75 des moyennes à décimale telles que 0.13 ; 0.53 ; 0.88 qui sont difficilement justifiables auprès des candidats.

Vous travaillez en tant qu'adjoint du patrimoine territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe dans une bibliothèque municipale au sein de l'équipe médiation.

Cette bibliothèque municipale est installée dans le même bâtiment qu'un Musée labellisé « Musée de France » connu pour ses œuvres d'art moderne et contemporain.

La bibliothèque a défini une politique documentaire par domaines de collections et une charte d'action culturelle.

I) Votre supérieur hiérarchique vous demande, en vous appuyant sur le projet documentaire du domaine et de la charte d'action culturelle de la bibliothèque, de proposer des pistes pour promouvoir la collection « Arts, loisirs, spectacles » de la bibliothèque en direction des publics cibles.

Présentez quatre exemples d'animations en développant vos propositions.  
(10 points)

**Réponses :**

Les différents types d'animation.

Les différents types d'animations proposées en bibliothèque sont conférence sur l'art, rencontre avec des artistes, spectacle, lecture, exposition, débat sur un sujet lié au thème, rédaction de journaux, jeux en lien avec la thématique, heures du conte, séances de dessin et de coloriage, ateliers numériques, découverte du catalogue, bibliographie sélective, ...

(2 points pour chaque animation proposée et détaillée/voir critères d'attribution des points ci-dessous).

Le candidat devra avoir repéré les éléments suivants :

- La fiche domaine englobe les deux typologies de publics (jeunesse et adulte). Il devra donc avoir proposé des animations pour les deux types de publics.  
**(2 points)**
- La fiche domaine indique que les collections de la bibliothèque dans ce domaine sont constituées également de supports numériques. Le candidat devra donc proposer une animation visant à valoriser ces collections numériques. **(2 points)**
- Le Musée présent dans le même bâtiment présente une spécificité dans ses collections (Art Moderne et contemporain). Il devra donc proposer une ou des animations permettant de valoriser les collections de la bibliothèque en lien avec cette spécificité et en partenariat avec le Musée. **(2 points)**
- La charte d'action culturelle indique que les animations doivent se dérouler « à l'intérieur et à l'extérieur des murs de la Médiathèque, et de manière exceptionnelle dans les espaces d'institutions culturelles partenaires ». Le candidat devra donc envisager des actions « Hors les murs » afin d'aller toucher des publics éloignés de la culture. **(2 points)**

II) Vous définirez la méthode que vous proposez de mettre en œuvre pour construire ce projet. (8 points)

**Réponses :**

Méthodologie de projet (1 point par phase proposée)

1. Identification des porteurs du projet et de l'équipe projet
2. Modalités de validation avec la hiérarchie
3. Définition des enjeux du projet
4. Mise en place d'une concertation avec les partenaires (services du Musée, ...)
5. Définition d'un calendrier de mise en œuvre
6. Définition d'un budget
7. Définition du projet de communication
8. Mise en œuvre de critères d'évaluation

III) Votre direction vous propose de faire venir un intervenant pour une conférence gratuite sur « la place de l'art dans la littérature au XXème siècle ».

Celui-ci vous demande une rémunération de 300 euros pour sa conférence et la prise en charge d'une nuitée d'hôtel à 115 euros, 2 forfaits repas à 30 euros chacun et un défraiement kilométrique de 0,80 euro par kilomètre pour une distance aller de 150 km (prévoir un aller-retour).

La DRAC octroie une subvention de 200 euros et la Médiathèque départementale une subvention de 200 euros.

Présentez le budget prévisionnel des dépenses et des recettes établies ci-dessus, sous forme de tableau. (2 points)

**Réponse :**

Dépenses		Recettes	
Rémunération de l'intervenant	300 €	Ville	315 €
Nuit d'hôtel	115 €	DRAC	200 €
Repas	60 €	Médiathèque Départementale	200 €
Défraiement kilométrique	240 €		
<b>Total :</b>	<b>715 €</b>	<b>Total :</b>	<b>715 €</b>

**0.50 point pour la mise en forme du tableau**

**0.50 point pour les calculs**

**0.50 point pour la mention du budget « ville »**

**0.50 point pour un tableau à l'équilibre dépenses/recettes**